



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion du : mardi 19 avril 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI

23873707 : DEFENSE NATIONALE 1 / OPUS 1 du 09/04/2022 (R3/B)

La Commission,
Après lecture du rapport de l'arbitre,
Considérant qu'aucune des 2 équipes n'étaient présentes sur ce match,
Par ce motif,
enregistre le forfait non avisé de DEFENSE NATIONALE (3^{ème} forfait entraînant son forfait général) et le forfait non avisé d'OPUS (1^{er} forfait).

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL DU SAMEDI APRES MIDI

Le tirage au sort des 1/4 et 1/2 finales aura lieu le mardi 26/04/2022 en visioconférence à 18h.
Les clubs qualifiés recevront un lien de connexion pour assister au tirage.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL DU SAMEDI MATIN

Le tirage au sort des 1/4 et 1/2 finales aura lieu le mardi 26/04/2022 en visioconférence à 18h.
Les clubs qualifiés recevront un lien de connexion pour assister au tirage.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} et dernier rappel :

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23773681 : ACHERES SOLEILS DES ILES 81 / METRO FOOTBALL US 3 du 26/03/2022